Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2012)
Heft: 38

Artikel: Amour et argent, un mariage difficile
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-831602

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

39 Amour et argent, un mariage difficile

Se marier par amour et divorcer par intérêt, c'est l'histoire de Jack Rollan et d'Irène.

«J'ai rencontré Jack Rollan en 1958, raconte Irène Betanelli. J'étais veuve depuis trois ans.» La relation entre le poète-billettiste-écrivain-trublion bien connu en Suisse romande et sa muse a duré quarante-six ans. Le couple vivait le parfait amour, dans deux appartements contigus, au cœur de Lausanne: un pour y habiter et l'autre pour les innombrables archives accumulées par l'«empêcheur de penser en rond».

«Et puis un jour, Jack m'a dit: "Il faut qu'on se marie!"» Un coup de folie, une ultime preuve d'amour que le poète disparu en 2007 a voulu donner à sa belle. Pourtant un ami notaire a bien tenté de leur déconseiller cet engagement tardif, mais rien n'y fit. «Nous nous sommes mariés le 13 mars 2004, dans une ambiance joyeuse.»

Quelques mois plus tard, la dure réalité rattrape le couple, qui vivait jusqu'alors modestement, sur les deux rentes AVS. «En faisant nos comptes, nous avons constaté que le régime matrimonial amputait nos rentes de près de 800 francs par mois. Paradoxalement, les impôts augmentaient. Cela devenait insupportable.» Un an plus tard, pratiquement jour pour jour, le couple obtient le divorce, afin de retrouver une situation financière plus favorable. «Cela a donné l'occasion de refaire une fête avec les amis… Mais Jack aurait mieux fait de se renseigner avant de demander ma main.»

Wollodja Jentsch

Rente AVS couplée

Avant de se lancer dans l'aventure d'un mariage tardif, il faut savoir que cette décision a de nombreuses conséquences. D'abord, la rente AVS de chacun des concubins est littéralement «fondue» lorsqu'ils contractent un mariage. Pour des personnes qui vivent en concubinage, la rente AVS maximale se monte à 2280 francs par individu, soit 4560 francs pour le couple de concubins. En se mariant, la rente est ramenée à 3420 francs, soit 150 % du montant cumulé, pour autant que le couple ait cotisé à plein durant sa vie active.

A Lausanne, René Goy, directeur adjoint de Pro Senectute Vaud, observe ce qui semble devenir un nouveau phénomène de société: le divorce tardif. Mais le spécialiste le déconseille fermement si le couple espère par ce biais récupérer la part de rente AVS perdue. «Il existe une jurisprudence à ce sujet, commente René Goy. Un couple divorcé a dû rembourser une partie des rentes versées à titre individuel, car il vivait sous le même toit. Si deux ex-conjoints continuent de cohabiter, ils recevront une rente au même titre qu'un couple marié!».

Bien se renseigner

Sur le plan fiscal, l'incidence du mariage à un âge avancé s'avère le plus souvent mineur. Il peut même arriver que les impôts diminuent, en fonction du nouveau revenu du couple. En revanche, une union tardive a des implications considérables en ce qui concerne la succession, au décès de l'un des conjoints, et sur les autres rentes, notamment celle du 2e pilier.

Une chose est certaine, avant tout engagement, les mariés de l'automne feront bien de se renseigner auprès d'un notaire ou d'un juriste pour éviter que la fête ne soit gâchée par de tristes problèmes de gros sous.